

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 794

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISON DE MATÉRIAUX – RUE DU DOCTEUR LOUIS MARÇON
ENTREPRISE KEA CONSTRUCTION**

PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
Vu notre arrêté n°727 du 16 novembre 2020, concernant la réglementation cités en objet,
VU l'autorisation du permis de construire N° **083 009 20 T0032** délivré par la commune de Bandol en date du 17/09/2020 pour la construction d'un maison et d'une piscine,
VU la demande de prorogation en date du 15 décembre 2020 pour l'entreprise : KEA CONSTRUCTION – sise : 110, route de Bandol - 83110 SANARY SUR MER (courriel : stephane@keaconstruction.fr),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de cette livraison.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les mesures de notre arrêté n°727 en date du 16 novembre 2020, relatives à la dérogation de circulation des véhicules poids-lourds supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excèdent pas 32 tonnes de l'entreprise précitée et de ses sous-traitants pour se rendre au n°55, rue du Docteur Louis Marçon pour la livraison de matériaux sont prorogées:

JUSQU'AU VENDREDI 29 JANVIER 2020

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télécours-Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **18 DEC. 2020**



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité